

Association des Amis de l'Île Sainte Marguerite - Île de Lérins



BULLETIN D'INSCRIPTION

TRAVERSÉE À LA NAGE ENTRE LES ÎLES DE LÉRINS

(1 500 mètres environ)

Dimanche 4 septembre 2022

NOM	<input type="text"/>	Sexe	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>	Catégorie	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>		
Téléphone	<input type="text"/>		
Adresse	<input type="text"/>		
CP – Ville	<input type="text"/>		
Email – GSM	<input type="text"/>		

CATEGORIES (cocher la catégorie correspondante) :

Licencié(e)s

Moins de 14 ans (2008 et après)	<input type="checkbox"/>
14 / 16 ans (2006 à 2008)	<input type="checkbox"/>
17 / 30 ans (1992 à 2005)	<input type="checkbox"/>
31 / 50 ans (1972 à 1991)	<input type="checkbox"/>
51 ans et plus (1971 et moins)	<input type="checkbox"/>

Non licencié(e)s

Moins de 13 ans (2010 et après)	<input type="checkbox"/>
13 / 15 ans (2007 à 2009)	<input type="checkbox"/>
16 / 25 ans (1997 à 2006)	<input type="checkbox"/>
26 / 40 ans (1982 à 1996)	<input type="checkbox"/>
41 / 50 ans (1972 à 1981)	<input type="checkbox"/>
51 / 60 ans (1962 à 1971)	<input type="checkbox"/>
61 ans et plus (1961 et moins)	<input type="checkbox"/>

Décharge :

Je soussigné(e) Nom Prénom

Certifie avoir pris connaissance du règlement de la traversée, m'y conformer et disputer cette épreuve dans le meilleur état d'esprit sportif. Je m'engage formellement à ne rechercher, en aucun cas, dans le présent et dans l'avenir, la responsabilité des organisateurs en cas d'accident ou de maladie relative à cette épreuve. Le présent engagement obligera mes héritiers et ayant droits.

Fait à Cannes, précédé de lu et approuvé (lecture du règlement général)

SIGNATURE OBLIGATOIRE DES PARTICIPANTS (pour les mineurs, signature des parents) :

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :

Droit d'inscription **35 euros** (chèque à l'ordre de l'Association des Amis de l'Île Ste Marguerite A.A.I.S.M.) – Bulletin d'inscription **avec chèque et certificat médical ou licence** à retourner à l'Association des Amis de l'Île Ste-Marguerite BP 10060 – 06403 Cannes Cedex avant **le 25 Août 2022** – Renseignements : 06 09 07 19 90 – 06 63 98 95 40

NB : Aucun document envoyé par mail ne sera accepté. Le montant des inscriptions prises sur place le 5 septembre sera de 40 euros. En cas d'annulation le jour même, le transport et la collation seront assurés. Aucun remboursement ne sera fait.



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Traversée à la nage entre les deux Iles de Lérins
organisée par l'association des Amis de l'Île Sainte Marguerite
REGLEMENT GENERAL

L'accueil et le marquage des concurrents se fait le dimanche matin à partir de 7h30 jusqu'à 9h00 à l'embarcadère des Iles de Lérins – Quai Laubeuf (Parking Laubeuf).

Tous les candidats devront présenter leur carte d'identité. Ne pas oublier le certificat médical de moins d'un an pour les non licenciés. Signaler toute allergie à votre médecin afin qu'elle soit portée sur le certificat médical.

Les candidats devront prendre le bateau au plus tard à 9h. Passé cette heure aucun enregistrement ne sera pris.

Les participants se feront marquer les deux bras et il leur sera remis un bonnet portant le même numéro. **Des consignes de course (parcours, conduite à tenir si problème,...) leur seront alors remises.**

Le temps de chaque concurrent ne sera pris en compte qu'à la remise expresse du bonnet numéroté à un des organisateurs, placé à l'arrivée à côté des chronométreurs, et ceci pour l'enregistrement de leur temps.

Les palmes, combinaisons, masques et tubas ne sont pas autorisés. La température de l'eau à cette période est habituellement d'environ 21°. Les combinaisons en lycra seront acceptées.

Avant l'épreuve, tout abandon devra être signalé, soit au secrétariat, soit aux bateaux de surveillance qui transmettront, ceci afin d'éviter toute recherche inutile.

Pendant l'épreuve, pour qu'on vous vienne en aide, mettez-vous sur le dos un bras en l'air. ATTENTION : Tout au long de la nage, ne pas enlever le bonnet, car il permet la surveillance des nageurs.

Le départ de l'épreuve « Licenciés » et « Non licenciés » se fera à 11h précises et en une seule fois. Les résultats seront proclamés lors de la remise des récompenses.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si des imprévus indépendants de leur volonté les y obligent. L'organisation a toute autorité pour éliminer un concurrent, sa décision étant sans appel. Les médecins et le personnel médical ont toute autorité pour retirer un concurrent de la course si son état de santé et sa vie se trouvaient en danger.

Au-delà d'une durée de 1h30, la traversée sera arrêtée et les nageurs restants seront pris en charge par les bateaux de surveillance.

Le droit d'inscription comprend :

- Le transport aller-retour en bateau.
- L'assurance.
- Un sandwich et une boisson.

Certificat médical de moins d'un an obligatoire pour les non licenciés, à envoyer en même temps que le bulletin d'inscription et le chèque.